

Informations de base

Etat : 01.09.2007

1. Vue d'ensemble de l'école

- La iDSB est une école internationale de langue allemande implantée à l'étranger et ayant une longue tradition (depuis 1803). Elle est gérée sous la responsabilité de l'Association de l'Ecole Allemande de Bruxelles (depuis 1951) et reçoit un soutien financier de la République Fédérale d'Allemagne.
- La iDSB, étant une école reconnue de langue allemande implantée à l'étranger, fait partie du réseau de qualité d'écoles allemandes à l'étranger et s'efforce de devenir l'une des premières au niveau de la compétition internationale dans le domaine de l'éducation.
- La iDSB assure l'enseignement pour les enfants et jeunes de langue maternelle allemande et pour ceux qui apprennent l'allemand. Elle s'est fixée comme objectif de préparer les élèves de différentes cultures à un avenir commun. L'enseignement est donné en langue allemande. Les enfants et jeunes de toutes nationalités sont admis, à condition que les parents habitent la Belgique.
- La iDSB est la seule école allemande à Bruxelles préparant à des diplômes de fin d'études pour le lycée (Gymnasium), le second cycle (Realschule), les études primaires (Hauptschule) et le lycée professionnel (Fachoberschule). Le baccalauréat allemand (Abitur) de la iDSB est valable aussi bien en Belgique, le pays d'accueil, que dans tous les autres pays membres de l'Union Européenne. La iDSB a pour but de délivrer le baccalauréat international allemand (deutsches internationales Abitur).
- La iDSB est une école où l'on s'oriente facilement, avec de petites classes et une atmosphère ouverte et familiale. Il y a environ 550 élèves répartis sur l'école primaire et secondaire en plus des 90 enfants du jardin d'enfants. L'école dispose d'une expérience considérable dans le domaine de l'intégration d'enfants vivant temporairement en Belgique .
- La iDSB se répartit sur deux bâtiments situés l'un en face de l'autre. Elle se trouve sur un campus dans un quartier résidentiel et verdoyant de la commune de Wezembeek-Oppeem.
- La iDSB est à environ 15 km à l'est du centre-ville de la capitale, près du ring de Bruxelles. L'accès en moyen de transport privé (vélo, voiture) et public (tram, métro, bus) est facile.

- La iDSB dispose de son propre service bus pour le transport des élèves. La plupart des élèves habitent Wezembeek-Oppem, Sterrebeek et Tervuren.
- Au bout d'une scolarité de douze ans, la iDSB délivre le baccalauréat allemand (Abitur) ou le baccalauréat professionnel (Fachabitur). Au bout de 10 ans de scolarité les élèves obtiennent le brevet des collèges (Realschulabschluss), au bout de 9 ans le certificat de fin d'études primaires (Hauptschulabschluss).
- La iDSB comprend le jardin d'enfants, l'école primaire sur quatre ans et le lycée sur huit ans. En général, les élèves du cycle primaire et secondaire sont intégrés dans les classes du lycée. Au bout du cycle secondaire les élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études pendant deux ans au lycée professionnel pour l'économie et le droit.
- Le programme scolaire de la iDSB est basé sur celui de la Bavière. Au niveau du lycée on travaille dans des classes où sont enseignées des matières obligatoires en combinaison avec un grand choix de matières optionnelles. Le règlement de passage d'une classe à l'autre et d'examens suit les directives de la conférence des ministres de l'éducation (Kultusministerkonferenz).
- L'offre de la iDSB en matière d'enseignement de langues est vaste : les cours sont donnés en allemand, parfois des matières secondaires bilingues (histoire et physique) sont enseignés en anglais. Dans les classes inférieures, l'allemand en tant que langue étrangère prend une place de plus en plus importante. Le français ou l'anglais est enseigné dès la première classe de l'école primaire, à partir de la 6^{ème} classe, en tant que deuxième langue étrangère, l'élève a le choix entre le latin et le français. A partir de la 10^{ème} classe on enseigne le néerlandais. L'enseignement bilingue est une condition essentielle pour pouvoir délivrer, tel que prévu, le baccalauréat international allemand.
- La iDSB a de multiples offres supplémentaires d'enseignement. Il y a le club d'apprentissage et de jeux ainsi qu'une aide aux devoirs pour les enfants en primaire, des cours de rattrapage ainsi que des groupes de travail attrayants (en partie bilingues) dans les domaines du théâtre, de la musique, du sport et de l'informatique.
- La iDSB développe des projets d'enseignement innovants, tels que l'utilisation d'ordinateur pour les enfants de l'école primaire, classes d'ordinateur portable (au lycée professionnel) ou stages « en bloc » dans des matières scientifiques telles que biologie, chimie et physique.
- L'enseignement de la iDSB a lieu le matin et l'après-midi. Les cours commencent à 08.00 heures et se terminent à 13h15 pour l'école primaire (avec des offres spéciales dans l'après-midi) et, à l'exception du mercredi, à 15h15 pour le collège et le lycée.
- La iDSB offre la possibilité d'un repas chaud à la cantine le midi ou la possibilité d'acheter des sandwiches et boissons au kiosque du concierge du lycée. Les offres ouvertes du midi (p. ex. bibliothèque, récréation en mouvement, cours en silence) donnent de l'espace pour se reposer et pour l'épanouissement personnel des élèves.

- La iDSB a plus de 50 professeurs motivés organisant un enseignement moderne à un niveau élevé. La gestion de la qualité pédagogique y joue un rôle central. Quatorze des professeurs sont détachés par la République Fédérale d'Allemagne, un autre par l'Autriche. Pratiquement tous les autres ont passé un diplôme d'enseignement allemand.
- Grâce à un système flexible de délais de rattrapage (en particulier en français) et des aides particulières, la iDSB facilite la transition d'élèves venant d'autres écoles, qu'il s'agisse d'une école dans l'un des 16 länder allemands ou d'une autre des 116 écoles allemandes à l'étranger, de l'école allemande d'Anvers ou d'une école en Autriche ou en Suisse vers la iDSB.

2. L'enseignement

- Le **jardin d'enfant** a cinq groupes avec deux institutrices. Deux des groupes constituent l'école maternelle. Grâce à une conception du plurilinguisme (une des deux institutrices dans les groupes parle l'anglais ou le français) les enfants sont encouragés à parler des langues étrangères dès le plus jeune âge. Les enfants peuvent être admis à partir de l'âge de trois ans. A la fin du jardin d'enfants, la maturité des enfants est évaluée et suivie par un conseil aux parents. Le jardin d'enfants ouvre ses portes à 08h00, les enfants peuvent arriver jusqu'à 8h30. Selon le mode choisi, la prise en charge des enfants se termine soit à 12h25 soit à 13h15. Ils peuvent même rester jusqu'à 15h15 ou 17h15.
- **L'école primaire** comprend les classes 1 à 4, il y a deux classes pour chaque année. Le professeur principal, responsable de l'enseignement des connaissances de base, est aidé par des professeurs spécialisés en musique, art, informatique et en langues étrangères : le français ou l'anglais est enseigné à partir de la première année. En général sont scolarisés les enfants ayant six ans au 30 juin d'une année et qui sont jugés avoir la maturité suffisante. Sur demande des parents et à condition d'avoir la maturité requise, les enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre peuvent également être scolarisés. A l'issue de la 4^{ème} année scolaire, l'école recommande le type d'école approprié (lycée (Gymnasium), second cycle (Realschule) ou premier cycle (Hauptschule)) pour l'enfant. La décision définitive est prise par les parents. L'enseignement commence à 08h00 et se termine à 13h15. Ensuite (sauf le mercredi), place est donnée aux offres de l'école ouverte de jour: „L'école primaire plus“ offre le club d'apprentissage et de jeux ainsi que l'aide aux devoirs. De nombreux groupes de travail complètent l'offre.
- La transition vers le collège se fait en 5^{ème} classe appelée **classe d'orientation** du lycée. L'enseignement par des professeurs spécialisés a lieu au niveau lycée. Les élèves du niveau primaire au secondaire reçoivent un enseignement dans les mêmes classes que ceux du lycée, mais avec une différenciation à l'intérieur de la classe qui est également prise en compte lors de l'évaluation des prestations. Des cours de rattrapage ciblés sont offerts pour des groupes d'élèves définis et dans les matières telles que l'allemand, les mathématiques, l'anglais et le français. A l'issue de la classe d'orientation, l'école donne à nouveau un conseil pour le type d'école approprié pour chaque élève. En général, la décision définitive est prise par les parents. Comme dans toutes les classes du collège, l'enseignement a lieu le matin et l'après-midi de 08h00 à 15h15 (13h15 le mercredi). Les mardis et les jeudis il y a la possibilité de

participer à des groupes de travail.

- L'éducation du **lycée** s'étend sur huit ans et se termine par le baccalauréat au bout d'une scolarité totale de douze ans. Au début de la 6^{ème} classe, le choix d'une deuxième langue étrangère marque la séparation entre le cycle secondaire (enseignement en économie et droit au lieu de la deuxième langue étrangère) et lycée (latin ou français). En 6^{ème} classe, l'histoire est enseignée en modules bilingues anglais. L'enseignement du contenu éducatif du premier cycle du lycée est achevé à la fin de la 9^{ème} classe ; en allemand et en mathématiques, ce niveau n'est atteint qu'à la fin du premier semestre de la 10^{ème} classe. Au début de la 10^{ème} classe, il y a la possibilité de choisir le néerlandais comme troisième langue étrangère. La 10^{ème} classe a une fonction d'articulation car, du point de vue organisationnel, elle fait partie du second cycle du lycée. Celui-ci n'est pas organisé selon le système de cours (matières de base et matières à option à programme renforcé) mais selon un système dit de baccalauréat : Les matières centrales telles que l'allemand, les mathématiques, les langues étrangères et les sciences naturelles sont complétées par des matières optionnelles : néerlandais, informatique, géographie, économie et droit, philosophie ou religion. Toutes les autres réglementations du second cycle du lycée (attributions, système de points, choix des matières d'examens) ont été maintenues. L'enseignement a lieu entre 08h00 et 15h15 (13h15 le mercredi) ; dans le second cycle du lycée, les heures d'enseignement peuvent varier. Les mardis et les jeudis il y a la possibilité de participer à des groupes de travail.
- Si le nombre d'élèves est suffisant, des classes indépendantes du **second cycle** (Realschule) sont constituées pour les classes 6 à 10, dans lesquelles sont intégrés les élèves du premier cycle (Hauptschule) (jusqu'à la fin de la 9^{ème} classe). En général, tous les élèves du second cycle et du lycée reçoivent un enseignement en commun jusqu'à la fin de la 8^{ème} ou 9^{ème} classe. L'enseignement a alors lieu en partie ou entièrement dans les classes du lycée avec une différenciation à l'intérieur de la classe qui est également prise en compte lors de la remise des notes. A partir de la 6^{ème} classe (Realschule) la matière économie et droit est introduite au lieu d'une deuxième langue étrangère. En 9^{ème} classe, les élèves font un stage en entreprise pendant plusieurs semaines. En 10^{ème} classe, les « connaissances d'éducation » sont introduites comme matière supplémentaire. L'enseignement a lieu entre 08h00 et 15h15 (13h15 le mercredi). Les mardis et les jeudis il y a la possibilité de participer à des groupes de travail. L'offre de groupes de travail est présentée en début d'année scolaire dans le cadre d'une bourse aux groupes de travail. Après avoir terminé le second cycle, les élèves peuvent continuer leur scolarité à notre lycée professionnel en économie et droit.
- Au bout de deux années de **lycée professionnel** (Fachoberschule) en économie et droit, les élèves passent leur baccalauréat professionnel (Fachabitur). Ils obtiennent ainsi le droit de poursuivre des études dans un IUT allemand. La condition d'admission est d'avoir obtenu son brevet du cycle secondaire (Realschulabschluss) ou d'être passé dans la 11^{ème} classe du lycée. A part les matières habituelles, on y enseigne la gestion d'entreprise et la comptabilité, l'économie politique, l'informatique économique et le droit. La formation pratique a lieu en 11^{ème} classe : Pendant des sessions en bloc de neuf à onze semaines, les élèves sont ou bien à l'école ou bien dans l'entreprise responsable de la formation pratique. En 12^{ème} classe, les élèves sont préparés au baccalauréat professionnel.

3. Renseignements organisationnels

- **Les inscriptions et résiliations** peuvent être faites **jusqu'au 30 juin** de l'année scolaire en cours. Il est possible de s'inscrire ou de résilier le contrat pendant toute l'année scolaire. Les inscriptions ont un caractère contraignant une fois qu'une demande d'inscription a été signé par les parents et l'école et que le droit d'inscription a été versé. Pour les résiliations il est requis un **délaï de trois mois** à partir du premier du mois.
- **Conditions d'admission:** Une bonne connaissance de la langue allemande est requise (ne s'applique pas nécessairement au jardin d'enfants). Le domicile des parents doit être en Belgique. Il est nécessaire de présenter un certificat d'études du dernier établissement scolaire, **l'inscription de l'élève**, et de verser les droits d'inscription. Il est souhaitable que les parents deviennent membres de l'association de l'école (**bulletin d'inscription association école**).
- Pour les **frais annuels de scolarité** et les droits d'admission, voir la **notice frais de scolarité**.
- **Horaires :** En général, l'enseignement commence à 08h00. A l'école maternelle, l'enseignement se termine à 13h15, il y a des offres extra-scolaires jusqu'à 15h15. Au lycée, l'enseignement a lieu entre 08h00 et 15h15 (13h15 le mercredi) ; dans le second cycle du lycée, les heures d'enseignement peuvent varier selon l'emploi du temps. Les mardis et les jeudis il y a la possibilité de participer à des groupes de travail. Il n'y a pas de classes le samedi. Pour plus de détails, voir le **créneau horaire**.
- **Déjeuner:** Pendant la pause de midi il y a la possibilité de prendre un repas chaud à la cantine de l'école. Le coût des repas est indiqué dans la **notice cantine**.
- **Car scolaire:** Un service de cars desservant les communes de Woluwé-St-Pierre, Woluwé-St.-Lambert, Kraainem, Overijse, Tervuren, Duisburg, Moorsel et Everberg est prévu pour les élèves. Les arrêts sont fixés annuellement selon le besoin actuel. Les frais de transport dépendent du nombre d'utilisateurs. Pour plus de détails, voir la **notice frais de transport**.
- **Livres scolaires:** Les parents doivent commander et acheter les livres scolaires. A cette fin, l'école dresse des **listes de livres scolaires** pour les classes 1 à 12. Les lectures spécifiques sont indiquées en temps voulu par les professeurs. Il y a la possibilité d'acheter et vendre des livres scolaires à la bourse aux livres organisée en fin d'année scolaire.
- **Début et fin de l'année scolaire:** L'année scolaire s'étend sur 180 jours d'enseignement répartis sur deux semestres et se termine mi-juillet. L'année scolaire de la iDSB commence début septembre. En automne, le conseil d'administration de l'association scolaire fixe les vacances scolaires proposées par le proviseur en accord avec le conseil des parents d'élèves et les représentants du personnel. Le **plan des vacances scolaires** adopté est appliqué.

4. L'organisme subventionnant l'école

- L'organisme subventionnant l'école internationale allemande de Bruxelles est l'**Association de l'école allemande de Bruxelles**. Cette association a été fondée en 1951 comme « association sans but lucratif » sous droit belge. Il est souhaitable que les parents deviennent membres de l'association; ceci se fait par demande au président du conseil d'administration.
- Le **conseil d'administration**, constitué par dix membres, s'occupe des affaires courantes de l'association de l'école. Il traite des questions financières et relatives au personnel et prend des décisions de principe concernant l'école. Tous les deux ans, l'assemblée générale de l'association de l'école procède à l'élection de huit membres du conseil d'administration parmi ses membres. Les deux autres membres sont les présidents du conseil des parents d'élèves. Il est obligatoire que la moitié des membres du conseil d'administration soit constituée par des parents d'élèves à la iDSB. Ceci s'applique également à l'un des deux présidents adjoints.

5. Financement de l'école

- La iDSB est une école allemande à l'étranger subventionnée par la République Fédérale d'Allemagne et a été reconnue comme école privée par la conférence des ministres de l'éducation (Kultusministerkonferenz). Par l'intermédiaire de son Ministère des Affaires Etrangères, la République Fédérale d'Allemagne met à disposition une **aide au fonctionnement de l'école**. Le jardin d'enfants et le car scolaire ne sont pas subventionnés. Le terrain et les bâtiments de l'école sont la propriété de la République Fédérale d'Allemagne et sont utilisés par la iDSB à titre gratuit.
- La République Fédérale d'Allemagne envoie et paie également une partie des professeurs détachés pour une durée déterminée à titre de **professeurs sous régime international**; parmi eux figure le proviseur. La République Fédérale d'Autriche délègue un professeur.
- Une partie très importante du budget de l'école est financée par les **frais de scolarité**. Afin de pouvoir financer la modernisation du bâtiment de l'école primaire, les frais de scolarité vont augmenter sur plusieurs années.
- La iDSB a besoin de **sponsors**. Depuis des années, beaucoup d'entreprises allemandes implantées à Bruxelles subventionnent le travail de l'école à travers de dons en nature, surtout dans le domaine de la technologie de l'information.
- La iDSB est reconnaissante pour des **dons** destinés à la réalisation de certains projets et à la modernisation du bâtiment de l'école primaire. Des dons pour lesquels des reçus seront établis peuvent être faits au compte du Freundeskreis Deutscher Auslandsschulen Bonn: Commerzbank Bonn, BLZ 38040007, no. de compte 2501112. Motif de paiement : Internationale Deutsche Schule Brüssel.